
Comité Local
D'Information et de Suivi



**RÉUNION
DU 18 AVRIL 2011**



SOMMAIRE

Liste des présents et représentés	Pages 3 et 4
Rapport moral	Page 4
Rapport de gestion	Page 7
Rapport du Commissaire aux comptes	Page 10
Le programme d'activités	Page 14
Le budget	Page 23
L'avis sur la poursuite des recherches dans le laboratoire	Page 24
Suite à donner au rapport de l'IEER.....	Page 46

Membres du Clis présents ou représentés :

M. Jean-Louis DUMONT, Député, excusé
M. Charles GUENE, Sénateur de la Haute-Marne, représenté
M. Bertrand PANCHER, Député de la Meuse
M. Jean-Louis CANOVA, Conseiller Général de la Meuse et Président du Clis
M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse
M. Christian NAMY, Président du Conseil Général de la Meuse, représenté
M. Christian DUBOIS, Conseiller Général de la Haute-Marne, excusé
M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller Général de la Haute-Marne, et trésorier suppléant du Clis
M. Elisabeth ROBERT DEHAULT, conseillère générale de la Haute-Marne
Mme Patricia ANDRIOT, Conseillère Régionale de Champagne-Ardenne
Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine, représentée
M. Jean-Paul ADNET, Maire d Horville en Ornois
M. Jean-Claude ANDRÉ, Maire de Demange aux Eaux
M. Laurent AUBRY, Saint Joire
Mme Nicole COLLIN, Héville
M. André COURTOIS, Maire de Dainville Bertheleville
M. Robert FERNBACH, Maire d'Houdelaincourt et Vice-président du Clis
M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré
M. Maurice LABAT, Baudignécourt
M. Nicolas LANGLOIS, Maire de Saint Amand sur Ornain
M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx
M. Francis LEGRAND, Maire de Couvertpuis
M. Xavier LEVET, Maire de Mandres en Barrois
M. Daniel LHUILLIER, Maire d'Abainville
Mme Isabelle LORRAIN, Naix aux Forges, représentée
M. Stéphane MARTIN, Maire de Gondrecourt le Château
M. Bernard MASSON, Villers le Sec
M. Claude MOUTAUX, Maire de Montiers sur Saulx
M. Jean-François MUEL, Ligny-en-Barrois
Mme Marie-Françoise NAVELOT GAUDNIK, Maire de Nantois
M. Jean-Pierre REMMELE, Maire de Bonnet
Mme Anne-Marie RENARD, Maire de Biencourt sur Orge, excusée
M. Denis STOLF, Maire de Treveray
M. Hervé VAN DE WALLE, le Bouchon sur Saulx
M. Albert BARDY, Osne le Val
M. Jacky BOUSSEL, Maire d'Echenay, représenté
M. Paul DAVID, Maire d'Aingoulaincourt
M. Claude DELERUE, Effincourt, représenté
M. Michel FOURNIER, Maire de Germisay, représenté
M. Henri FRANÇOIS, Maire de Saudron
Mme Claire PEUREUX, Paroy sur Saulx, excusée
Mme Marianne ROBERT, Germay
M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins
M. Jean-Luc DEBOURDEAU, MEDEF Haute-Marne, représenté
M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse
M. Marc DESCHAMPS, personnalité qualifiée

M. Raymond ANDRIEN, Meuse Nature Environnement
M. Jean-Luc BOUZON, EODRA, excusé
M. Jean-Marc FLEURY, EODRA
Mme Corinne FRANÇOIS, CDR 55, représentée
M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA 52, représenté
M. Hervé VUILLAUME, Fédération des chasseurs de la Meuse, représenté
M. Jean COUDRY, CFE CGC Meuse/Haute-Marne
M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC Meuse
M. Charles VARIN, FO Meuse
Voix consultatives :
M. Patrick LEBON représentant M. Jean-Paul BAILLET, Directeur du
Laboratoire ANDRA
M. Michel BABEL, ASN Autorité de Sûreté Nucléaire

M. Jean-Louis CANOVA, Conseiller Général de la Meuse, Président du CLIS

Je vous propose de démarrer.

Tout d'abord, je voudrais remercier la commune de Ligny-En-Barrois qui nous accueille ce soir, et excuser Madame le Maire qui, prise par d'autres obligations, n'a pas pu se joindre à nous, mais qui essayera de venir nous retrouver si la manifestation à laquelle elle participe finit assez tôt.

À l'ordre du jour, nous avons le rapport d'activité 2010, rapport moral dont je vais vous donner lecture, le rapport de gestion, le rapport du Commissaire aux comptes, le programme d'activités 2011 et le budget correspondant, l'avis sur la poursuite des recherches dans le laboratoire et les suites à donner au rapport de l'IEER.

L'année 2010 a été marquée notamment par le choix de l'IEER pour la mission d'évaluation des recherches de l'ANDRA ayant mené à la proposition de ZIRA, et par les premières réunions publiques dans les communes de la zone de proximité, permettant de présenter le CLIS, d'échanger avec le public et de faire remonter les observations, questions, préoccupations ou inquiétudes relatives au projet de stockage.

De juin à décembre, une délégation du CLIS de deux à quatre membres, a été invitée à se rendre à Ancerville, Biencourt-sur-Orge, Horville-en-Ornois, Ligny-en-Barrois, Fouchères-aux-Bois, Paroy-sur-Saulx, Mandres-en-Barrois et Bonnet, ainsi qu'au Conseil général de la Meuse. Devant une assistance plus ou moins fournie de six à vingt personnes selon les communes, une cinquantaine devant le

Conseil général, les réunions sans formalisme ont permis des échanges riches et respectueux, la diversité des sensibilités s'exprimant au sein du CLIS étant jugée comme un atout par la plupart des personnes présentes.

Certaines questions posées à cette occasion ont été reprises dans *La Lettre du CLIS n° 9* et toutes les questions et réponses seront mises régulièrement en ligne sur le site Internet.

En ce qui concerne les activités statutaires, il y a eu deux assemblées générales à Echenay (26 avril) et à Bar-le-Duc (11 octobre), avec les auditions de M. Louis DROUOT, sur la géothermie, et des membres de la Commission Nationale d'Évaluation venus présenter le rapport n° 4.

Le conseil d'administration s'est réuni, pour sa part, à cinq reprises, à Bar-le-Duc les 15 février et 1^e juin, à Bure les 7 avril, 27 septembre et 6 décembre. Il a préparé et mis en œuvre un programme d'activités comprenant :

- ↪ la visite des installations de l'IRSN à Tournemire en mai pour une vingtaine de membres ;
- ↪ la visite des installations de SKB à Oskarshamn et Östhammar en Suède en octobre pour vingt-cinq membres ;
- ↪ un déplacement d'une délégation du CLIS de trois membres aux États-Unis en novembre dans le cadre de la mission confiée à l'IEER ;
- ↪ la parution en juillet du n° 9 de *La Lettre du CLIS* ;
- ↪ l'accueil de délégations italienne en juillet, de l'IEER en août, japonaise en octobre et de la CFTC en novembre à Bure.

Les commissions ont poursuivi leurs activités :

- La commission « Communication » s'est réunie cinq fois pour préparer le n° 9 de *La Lettre du CLIS*, les interventions dans les communes et le projet d'avis sur la poursuite des recherches.
- La commission « localisation » s'est réunie une fois avec l'audition de l'ANDRA sur les installations de surface et les transports.
- la commission « Réversibilité » s'est réunie cinq fois avec une visite des installations de l'ANDRA à Saudron. Des membres de la commission ont, par

ailleurs, participé au colloque sur la réversibilité organisé par l'Agence pour l'Énergie Nucléaire à Reims du 15 au 17 décembre.

- la commission d'appels d'offres s'est réunie trois fois pour élaborer le cahier des charges de la mission d'évaluation, puis pour l'ouverture des plis et le choix du prestataire.

Le personnel a maintenu la permanence à Bure avec la mise à disposition du fonds documentaire et la mise à jour du site Internet qui connaît une fréquentation importante, plus d'une centaine de visites par jour.

Par ailleurs, le CLIS a participé en 2010 aux travaux de différents organismes : collèges interentreprises de sécurité, santé et des conditions de travail du laboratoire ; comité international pour la protection contre les rayonnements ; et aux activités de l'association nationale des CLI.

Il était représenté au colloque de l'ANDRA « Argile 2010 » à Nantes en mars, à la réunion organisée par la Commission européenne à Luxembourg en avril, à la réunion de synthèse de l'agence pour l'Énergie Nucléaire à Paris en septembre, à la réunion de l'association « Décider ensemble » à Paris en novembre et à la conférence des présidents de CLI à Paris en décembre. Enfin, j'ai rencontré en juillet le Directeur général de l'énergie et du climat afin d'évoquer le financement du CLIS.

L'année 2011 doit permettre au CLIS de se présenter comme un acteur central dans la perspective des échanges à venir, débats publics, débats parlementaires, interlocuteur à la fois des instances locales et des autorités nationales, voire des organismes internationaux. Pour cela, la poursuite des réunions dans les communes est un élément important, au même titre que la parution d'un numéro supplémentaire de *La Lettre du CLIS* et la création d'une lettre électronique pour une information plus réactive.

Le CLIS doit également, à ce titre, valoriser le rapport remis par l'IEER présenté lors de la dernière réunion plénière de Saint-Dizier le 14 février, non seulement sous l'angle de la communication, mais également en envisageant des évaluations ou des expertises complémentaires.

Dans le même sens, la commission « Réversibilité » est appelée à élaborer en faisant appel, le cas échéant, à des appuis extérieurs, un document présentant

les différentes approches de la notion de réversibilité qui pourrait servir de référence dans le cadre des débats futurs. Voilà pour le rapport d'activité 2010.

Nous allons vous présenter le rapport de gestion et je vais passer la parole à notre trésorier suppléant, M. Bertrand OLLIVIER, qui va vous exposer les comptes du CLIS.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller Général de la Haute-Marne, trésorier adjoint

Je ne vais pas être trop long, car la présentation des chiffres est très fastidieuse. Simplement, l'exercice 2009 ayant été le premier exercice de douze mois, il sera possible d'établir des comparaisons entre les exercices 2009 et 2010. Passons aux produits de fonctionnement : pour situer l'activité de notre association au cours de l'exercice écoulé, il convient de souligner que le niveau des produits de fonctionnement ressort à 285 000 € contre 306 000 € sur l'exercice précédent, en raison d'un écrêtement des financements décidé par décret ministériel. Les crédits accordés par l'État et les trois autres financeurs - EDF, AREVA et CEA - se répartissent comme suit : l'État à hauteur de 142 500 € et EDF, AREVA et CEA, chacun à hauteur de 47 500 €.

Concernant les charges de fonctionnement, l'activité correspondant à l'exercice 2010 comprend douze mois, et peut être comparée à l'exercice précédent. On constate que les charges de fonctionnement enregistrent une nette progression. Ainsi, leur niveau atteint 387 912 € contre 313 669 € lors de l'exercice précédent. Parmi ces charges, il convient de distinguer les consommations et services extérieurs, les impôts et taxes, les frais de personnels et les amortissements.

↳ la consommation et les services extérieurs : l'ensemble de ces charges représente 262 076 € contre 202 937 € sur l'exercice précédent, soit une progression de 59 139 €, à peu près 30 %.

Parmi les principaux postes de charges, nous pouvons noter le poste des études et recherches à hauteur de 89 451 €, correspondant aux deux tiers du travail réalisé pour l'étude confiée à l'IEER. Cependant, conformément au marché, seulement un tiers de la somme due a été versé en 2010.

- ↪ Les publications : à hauteur de 19 986 €, correspondant à l'impression du numéro 9 de *La Lettre du CLIS*. Ce poste enregistre une baisse de 31 864 € par rapport à l'exercice précédent, qui avait vu la parution de deux numéros de *La Lettre du CLIS*.
- ↪ Les frais de déplacement des membres et du personnel à hauteur de 18 299 € contre 21 859 € pour l'année 2009. Cette baisse peut s'expliquer par une moindre activité des commissions, qui se sont moins réunies en 2010 et ont généré 315 déplacements contre 483 sur l'exercice précédent.
- ↪ Les voyages et déplacements, hôtels, restaurants des membres, sont à hauteur de 52 305 €. Il s'agit des transports réalisés lors des visites sur les sites de Tournemire, Oskarshamn et Östhammar en Suède, Albuquerque et Washington aux États-Unis, ainsi que les frais de nourriture et hébergement liés à ces visites ou à la participation à des colloques. Sur 2009, nous avons organisé quatre déplacements sur des sites français : Marcoule, Cadarache, La Hague et Soulaines.
- ↪ Les frais postaux et d'affranchissement à hauteur de 14 300 €. Les loyers de Bar-le-Duc et Bure restent inchangés à 21 222 €, de même que les frais d'entretien immobiliers à hauteur de 8 141 €.
- ↪ Les charges de personnels s'élèvent à 120 596 € contre 107 069 € sur 2009, soit une progression de 12,81 %. Cette évolution est consécutive à une rémunération calculée sur 39 heures hebdomadaires à compter du mois de mars 2010 pour un salarié, dont l'horaire était jusqu'alors basé sur 35 heures.
- ↪ Les impôts, taxes et amortissements sont très faibles, un résultat exceptionnel qui était de 37,24 €. Je vous passe ce point.
- ↪ La créance afférente à la demande formulée par l'association au ministère de l'Économie, de l'Énergie et du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et correspondant aux dépenses effectivement engagées en 2007, qui a fait l'objet d'une provision à hauteur de 100 % de son montant estimé à 219 000 €. Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence affiché sur le plan comptable compte tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement, ce qui sera assez compliqué.

Après cette prise en compte du résultat exceptionnel et compte tenu des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le résultat de l'exercice se traduit par une insuffisance d'exploitation de 102 332,95 €. La capacité d'autofinancement ressort quant à elle négative de 101 002,01 € au 31 décembre 2010.

Parmi les équilibres financiers, nos capitaux propres au 31 décembre 2010 représentent 297 254 €, soit le montant du résultat dégagé au cours de l'exercice 2010, auquel s'ajoutent les reports à nouveau cumulés au cours des années précédentes.

Le fonds de roulement de l'association au 31 décembre 2010 s'élevait, quant à lui, à 289 307,84 €.

Par ailleurs, les éléments de l'actif circulant, se composent de la manière suivante : les créances représentant les subventions non encore encaissées au 31 décembre 2010, soit AREVA à hauteur de 47 500 € et l'État, comme je vous l'ai dit, 219 000 € correspondant au crédit relatif aux dépenses réellement engagées au titre de l'exercice 2007. Cette créance fait donc l'objet d'une provision.

La trésorerie de l'association s'élevait à 341 913,45 € au 31 décembre 2010.

Je vais vous parler maintenant des perspectives d'avenir : l'exercice 2011 sera marqué par la remise du rapport d'évaluation des recherches de l'ANDRA ayant mené à la proposition de ZIRA réalisée par l'IEER et sa diffusion la plus large possible, et par l'activité des commissions, notamment la commission « Réversibilité ». Il faut également noter que notre budget 2011, comme celui de 2010, tient compte de l'écêtement des crédits votés en loi de finance, qui s'élève à 142 500 € pour la participation de l'État, soit une dotation annuelle de 285 000 € qui sera inchangée par rapport à l'exercice 2010.

Un point maintenant sur les mandats arrivant à échéance : concernant les administrateurs, compte tenu du mode de désignation des membres du CA, nous n'avons pas à nous prononcer sur le renouvellement de leur mandat. Pour les commissaires aux comptes, nous vous signalons qu'aucun mandat de commissaires aux comptes titulaire ou suppléant, n'arrive à échéance.

Je vous propose d'affecter les résultats tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une insuffisance d'exploitation de 102 332,85 €. Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau.

Sinon, nous avons les conventions visées à l'article L 612-5 du Code du commerce, nous allons vous présenter le rapport spécial établi par le commissaire aux comptes.

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux Comptes

Dans le prolongement du rapport de gestion qui vient de vous être lu par votre trésorier, mon rôle est de vous donner une opinion sur les comptes de l'association, opinion faisant suite à un audit financier de ces comptes, opinion retracée dans un rapport dont je vais vous donner les grandes lignes.

Tout d'abord, le rapport portant sur les comptes annuels comporte trois grandes parties : la première concerne l'opinion sur les comptes annuels et s'agissant de l'opinion, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Ensuite, nous avons un deuxième paragraphe concernant la justification des appréciations dans lequel il m'est demandé de relever un ou des points particuliers, un des axes de contrôle qui ont pu être privilégiés pour asseoir cette opinion telle que je viens de vous la donner. Cette année, j'ai donc choisi d'étudier plus particulièrement la dépense IEER et pour ce faire, puisque cette dépense s'étalait sur deux exercices, la problématique était de savoir quelle était la charge qui incombait à l'exercice 2010 et quelle était celle qui allait être prise en compte sur l'exercice 2011. Je me suis rapproché du président de l'IEER, qui a validé la prise en compte des deux tiers de la charge sur l'exercice 2010.

Le troisième paragraphe concerne les vérifications et informations spécifiques : je n'ai rien de particulier à dire, sinon le fait que je me suis fait communiquer les documents financiers et, en particulier, le rapport de gestion, pour vérifier que ce rapport était bien en phase avec les comptes que j'avais audités.

Voilà pour le rapport sur les comptes annuels. J'ai également à vous communiquer le rapport spécial sur les conventions réglementées : j'avais fait de longs développements l'an dernier sur ces conventions réglementées, cette année, je passerai plus rapidement. Sachez qu'il s'agit d'opérations se déroulant entre des administrateurs du CLIS qui sont, par ailleurs, des élus locaux. Cette année, je n'ai relevé qu'une seule convention nouvelle, celle concernant le local de Bure, M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure et membre du CLIS. C'est une convention de mise à disposition des locaux situés place du village à Bure, d'une surface de 72 m², utilisés à usage professionnel de bureaux et au niveau des modalités, il faut savoir que le CLIS a pris en charge, à ce titre, 8 454,84 € au titre de l'exercice 2010. Voilà ce que j'avais à dire sur mes rapports.

M. Jean-Louis CANOVA

Dans un premier temps, je vais vous demander si vous avez des questions sur ces rapports, tant financier que moral.

Intervenant, membre du Clis

Concernant la créance sur l'État, a-t-elle une influence sur le résultat ?

M. Jean-Louis CANOVA

Non je ne crois pas. Elle est provisionnée, mais ne rentre pas dans la trésorerie.

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux Comptes

Le précédent président avait souhaité que son montant figure dans les comptes, pour que nous ne l'oublions pas et je n'étais pas contre, mais j'ai souhaité qu'elle soit provisionnée à 100 % de son montant compte tenu des difficultés pour son recouvrement.

M. Jean-Louis CANOVA

En clair, elle ne rentre pas dans le résultat de trésorerie que nous vous avons donné. Si jamais elle arrivait, il faudrait augmenter la trésorerie de ce montant-là.

M. Michel MARIE, CEDRA

Concernant cette créance importante de 219 000 €, pouvez-vous nous dire en quelques mots à quoi correspond cette créance exactement ? Autant au Bureau

nous le savons, autant l'assemblée dans son ensemble ne sait peut-être pas forcément les tenants et aboutissants.

M. Jean-Louis CANOVA

Je vais demander à M. JAQUET de vous faire un historique précis puisque c'est lui qui, depuis le début, a suivi cela. Ainsi, je ne me tromperai pas dans la procédure et le cheminement.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS

Il s'agit simplement des frais engagés par le CLIS en 2007, frais de fonctionnement annuel, la consommation effective, alors que l'État n'a pas versé sa dotation cette année-là.

Pour quels motifs ne l'a-t-il pas versée ? Il estimait que nous avions déjà beaucoup de réserves...

M. Bertrand OLLIVIER

Nous avons discuté de cette créance au sein du conseil d'administration et nous avons décidé, d'une part, de la maintenir dans les comptes et pourquoi pas, derrière, entamer une action avec le risque de ne pas aboutir. Mais c'est une proposition.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Je voudrais juste redire ce soir en assemblée générale ce que j'ai dit au dernier Conseil d'Administration. Si aujourd'hui l'État disait : « les fonds GIP, on les réduit ou on ne les verse pas durant une année... », je pense qu'il y aurait pas mal d'élus qui diraient qu'il ne faut pas exagérer et qui réclameraient cet argent. Il n'y a pas de raison pour faire cadeau de cette créance due au CLIS, au même titre que les fonds du GIP sont versés. Si une année de créance devait être supprimée, il y aurait du monde ici qui manifesterait.

Pour la même raison, je demande absolument que nous fassions un recours par tous les moyens possibles et que nous essayions de récupérer cet argent qui nous est dû pour le fonctionnement du CLIS, qui est là pour l'information et le suivi de ce qui se passe à Bure, cela me semble indispensable.

M. Jean-Louis CANOVA

Il est vrai que nous avons déjà fait, par quelques lettres, une tentative de recouvrement amiable, laquelle tentative est restée sans suite. Avez-vous d'autres questions ?

M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré, membre du Clis

À la lecture du compte de résultat, nous pouvons nous interpellier sur un déficit dès lors où effectivement nous menons des actions pour être un peu plus en veille sur les travaux menés par l'ANDRA. Nous rentrons dans une phase assez cruciale. Des travaux, du type de la démarche engagée sur cet exercice, seront certainement nécessaires. Comment voyez-vous les choses ?

M. Jean-Louis CANOVA

Pour nous, déjà, il est difficile de demander de l'argent supplémentaire avec la trésorerie que nous avons. Vous le comprenez bien. Nous l'avons fait auprès du ministère de l'Environnement en disant que nous risquions d'avoir des actions et que les 280 000 € que nous touchons n'y suffiraient pas. Avec ce qui restait sur le compte du CLIS, il était mal venu de demander de l'argent supplémentaire.

Cette année, l'étude de l'IEER nous a coûté cher, mais nous sommes parvenus à la payer sans problème. Il nous reste encore une trésorerie suffisante pour continuer justement à faire des travaux et peut-être engager des études complémentaires.

Je vous présenterai le programme d'activités 2011 et ce qu'a décidé de valider le conseil d'administration. Je pense que nous nous en sortirons. Il est vrai que nous avons une trésorerie importante et il est assez difficile de demander de l'argent supplémentaire.

M. Michel MARIE, CEDRA

Sans la créance de l'État, nous avons quand même 200 000 €, ce sont deux ans.

M. Jean-Louis CANOVA

300 passés même, 347 000 €.

M. Michel MARIE, CEDRA

Cela fait donc trois ans.

M. Robert FERNBACH, Maire d'Houdelaincourt, Vice-président du CLIS

En complément de la réponse donnée par M. CANOVA, la loi de 2006 qui définit le financement du CLIS précise bien que ce dernier est financé à moitié par l'État et l'autre moitié par les producteurs de déchets. Mais aucun montant n'est fixé. C'est au CLIS de monter son programme d'action et le chiffrer et à ce moment-là, on demande la mise en place du crédit avec un décalage d'un an, si je puis dire. Il est clair que si actuellement, les 300 000 € touchés annuellement correspondent à notre plan d'action, il paraît difficile de demander plus. Le jour où nous serons amenés à demander des études complémentaires et avoir un plan d'action se chiffrant à 400 ou 450 000 €, il est parfaitement prévu dans la loi que le CLIS présente ce plan d'action au ministère et demande les crédits.

M. Jean-Louis CANOVA

Pour aller dans votre sens, il ne faudrait pas que l'État réitère l'action de 2007 trop souvent. Je ne sais pas comment nous pourrions payer les salaires des employés du CLIS. D'autres questions ? Non, nous allons pouvoir procéder au vote.

Nous avons le quorum. Sur le rapport d'activité 2010. Contre ? Abstention ? Voté à l'unanimité. Sur les états financiers du CLIS au 31 décembre 2010.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Avant de voter les comptes administratifs, j'aimerais savoir ce que nous faisons avec la créance ? Engageons-nous une action ou pas ? Mon vote sera en conséquence de ce que nous faisons ou pas sur la suite. Il faut peut-être commencer par cela.

M. Jean-Louis CANOVA

Nous proposons d'entamer une procédure contre l'État pour récupérer la créance de 2007. Contre ? Abstention ? 2 abstentions. Adoptée.

Concernant les états financiers du CLIS au 31 décembre 2010. Contre ? Abstention ? 1 abstention. Adoptés.

Nous allons passer maintenant au programme d'activités 2011 du CLIS, lequel a été discuté au dernier conseil d'administration. Je vais vous le proposer brut,

mais bien sûr, si certains d'entre vous ont de bonnes idées, elles pourront toujours rentrer dans ce programme.

Nous vous proposons :

- de trois à quatre assemblées générales avec notamment les auditions de l'IEER, de représentants du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire et la Commission Nationale d'Évaluation pour la présentation du rapport annuel ;
- de six à sept réunions du conseil d'administration ;
- un programme de réunions publiques dans les communes dans la zone de transposition et au-delà. C'est à la demande des maires qui le souhaitent ;
- pour les commissions thématiques, réversibilité, localisation du site d'un stockage éventuel, environnement et santé, communication, celles-ci se réuniront régulièrement en tant que de besoin ;
- pour les déplacements, ont été demandés :
 - une visite d'un laboratoire étranger en Belgique ou en Suisse et également une visite du WIPP, centre de stockage en profondeur de déchets radioactifs militaires issus de la recherche aux États-Unis. Nous devons voir si nous pouvons organiser ce voyage qui sera sûrement assez onéreux ;
 - une visite de l'Observatoire Pérenne de l'Environnement ;
 - des visites du laboratoire de Bure, ce qui sera moins compliqué ;
 - la participation à des colloques et activités de l'ANCLI.
- Pour les initiatives spécifiques :
 - des actions liées à la valorisation du rapport IEER, communication, études complémentaires ;
 - au prochain CA, une rencontre avec des journalistes régionaux et nationaux vous sera proposée dans le cadre de la communication ;
 - la diffusion de deux à trois numéros de la lettre du CLIS, toutes boîtes Meuse et Haute-Marne ;
 - le programme de formation des membres sur les thèmes proposés en collaboration avec l'IRSN : modélisation, géomécanique, hydrologie,

résistance des matériaux, béton et acier, corrosion, réseau de surveillance de la radioactivité ;

- bien sûr, nous pourrions avoir d'autres formations et continuer d'accueillir les délégations à Bure.

Bien entendu, toutes les idées pour faire connaître le CLIS et diffuser des informations auprès des gens seront les bienvenues. Nous pourrions toujours les intégrer, rien n'est fermé, mais nous sommes obligés de faire une proposition de programme d'activité 2011.

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

Peut-être pourrions-nous être un peu plus incitatifs ou offensifs quand il s'agit des réunions publiques dans les communes de la zone de transposition et au-delà. Si nous attendons que cela vienne, cela ne viendra peut-être pas. Nous pourrions faire un message à toutes les communes de Meuse et Haute-Marne.

M. Jean-Louis CANOVA

Il est bien évident que nous référons un nouvel appel comme nous l'avons déjà fait. Nous ne pouvons pas faire autrement que d'avoir l'autorisation d'y aller.

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

Bien sûr, nous demandons à être invités.

M. Jean-Louis CANOVA

D'ailleurs, je peux le faire maintenant. S'il y a des maires parmi vous qui souhaiteraient que nous venions faire ces réunions dans leur commune, nous pouvons en prendre note dès maintenant.

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

J'ai noté « et au-delà », soit en fait Meuse et Haute-Marne, mais sommes-nous limités à ces deux départements ? Nos amis Vosgiens ne sont quand même pas bien loin.

M. Jean-Louis CANOVA

C'est vrai, mais il va falloir que nous nous étoffions un peu pour y aller.

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

Nous avons retrouvé du temps libre.

M. Jean-Louis CANOVA

Une autre question de M. LEGRAND.

M. Francis LEGRAND, Maire de Couvertpuis

Vous pouvez proposer une date pour venir débattre dans la commune de Couvertpuis ?

M. Jean-Louis CANOVA

D'accord. Merci de prendre date avec M. JAQUET.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

J'aimerais qu'un mot soit dit à l'assemblée à propos du comité de liaison par rapport à la communication avec l'ANDRA. Au dernier conseil d'administration, il a été décidé de mettre en place un groupe chargé d'être en liaison avec l'ANDRA. Je n'y étais pas favorable et j'ai expliqué pourquoi. J'aimerais qu'il soit présenté à l'assemblée générale et que, éventuellement, cette dernière puisse poser des questions sur ce groupe.

M. Jean COUDRY, CFE CGC

À propos des réunions publiques, je pense que nous pourrions les étendre, en dehors des communes, aux associations. Ensemble, nous en avons fait une à Bar-Le-Duc. Il y a des groupements qui peuvent provoquer des réunions.

M. Jean-Louis CANOVA

De toute manière, nous sommes preneurs.

M. Jean COUDRY, CFE CGC

Ceci pour déborder le cadre de la commune.

M. Jean-Louis CANOVA

Bien sûr ! Pour toutes les associations, élus, etc., qui sont demandeurs, et sans faire de ségrégation, nous irons.

M. Robert FERNBACH

Pour répondre à M. FLEURY, il est apparu au cours des derniers mois que les informations sur les recherches de l'ANDRA et les travaux du CLIS n'était pas toujours en phase, et même souvent en décalage. Il nous a semblé intéressant, pour être au plus près de l'événement, de créer au sein du CLIS un comité de liaison. J'aurais souhaité que, au minimum, un représentant de chaque commission participe à ce comité. Périodiquement, nous pourrions nous retrouver soit dans les locaux de l'ANDRA, soit dans ceux du CLIS, pour travailler ensemble sur l'avancée des recherches de façon approfondie et en dehors de l'ambiance stricte d'un conseil d'administration ou d'une assemblée générale. Ce serait un outil de travail plus périodique, une fois par mois serait peut-être un peu trop souvent, mais au moins toutes les six semaines, de façon à avoir un rendez-vous périodique avec les gens de l'ANDRA et travailler sur différents thèmes, sur la modélisation, sur tout ce qui peut entourer l'architecture éventuellement d'un futur stockage, ou faire un point sur les recherches, sur ce qui se passe réellement actuellement au laboratoire de Bure. Ce serait une façon pour le CLIS de ne pas être toujours en décalage avec les communiqués de presse ou les événements d'actualité, de façon à être plus opérationnel. Nous profiterions de ces réunions pour, par exemple, étayer *la lettre du CLIS* et, d'autre part, chacune de ces réunions ferait l'objet d'un compte rendu. À la fin de l'année, nous pourrions obtenir un document relativement concentré, mis à la disposition de l'ensemble des membres du CLIS et également sur le site. Récemment, au niveau du conseil d'administration, il y a eu de nombreux avis favorables et certes quelques oppositions, pensant que si ce comité existait, nous risquions de déshabiller, si je puis dire, sur le plan technique, les échanges du conseil d'administration. Je pense que ce n'est pas le cas. Nous sommes à la recherche de membres du CLIS qui voudraient bien faire partie de ce comité. Il ne faut pas que nous soyons cinquante non plus, mais au moins un noyau de cinq à six personnes qui s'attacheraient à la tâche pour pouvoir créer ce comité et poser des questions et trouver des réponses, afin de pouvoir les communiquer à l'ensemble des populations et du CLIS. Telle est la proposition. L'ANDRA est partante. Elle attend qu'une date soit fixée pour commencer ce type de travail.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA

Je voulais savoir ce qu'en pensait l'ANDRA. Avons-nous des réponses positives ? Y a-t-il des représentants de l'ANDRA aujourd'hui ? Nous ne connaissons toujours pas le directeur.

M. Jean-Louis CANOVA

Il était là au dernier conseil d'administration. Aujourd'hui, il a dû se faire représenter et s'est excusé par une lettre. Il est retenu à une réunion à Paris. Il a un délégué en la personne de M. LEBON pour le représenter.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Je voudrais exprimer devant l'assemblée ce que j'ai dit en conseil d'administration afin qu'elle soit informée :

Je ne vois pas trop l'intérêt de ce groupe puisque le conseil d'administration reçoit l'ANDRA six à sept fois par an. Je ne vois pas l'intérêt de ce groupe si ce n'est effectivement de prendre petit à petit la place du conseil d'administration. L'ANDRA ne vient déjà pas, comme vient de le souligner Jean-Paul LHERITIER, à toutes nos réunions du conseil d'administration. Si l'ANDRA vient devant le groupe de pilotage, nous ne la verrons plus du tout au niveau du conseil d'administration et là, je suis opposé.

Pourquoi cela fonctionne mal ? Ce n'est pas de notre faute. C'est l'ANDRA qui ne répond pas à nos questions. Il est assez extraordinaire que l'ANDRA ne réponde pas à nos questions, mais demande en plus un comité de pilotage pour y répondre. Il faut arrêter de nous prendre pour des billes me semble-t-il ! Je suis totalement opposé à ce principe parce que l'ANDRA ne répond pas à nos questions. Est-ce que l'ANDRA a répondu par écrit sur la question des terrains ?

M. Jean-Louis CANOVA

M. FLEURY, je respecte tout à fait votre choix et votre position. La question du comité n'est pas une demande de l'ANDRA mais une demande de la commission « Communication » pour mieux fonctionner et mieux travailler avec eux.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Cela ne change rien à ma position et j'aimerais bien savoir si l'ANDRA a répondu, par écrit, à notre demande sur les terrains. M. JAQUET ? Toujours pas ! L'ANDRA

ne répond pas à nos questions. La réponse faite par l'ANDRA est de nous dire qu'elle nous avait répondu dans *L'Est Républicain*. Si un comité de pilotage est nécessaire pour éviter que l'ANDRA nous réponde par *L'Est Républicain*, je me demande où nous allons. Quelle est la considération de l'ANDRA envers le conseil d'administration ? Je répète encore une fois que je suis formellement opposé à ce comité de pilotage et j'aimerais bien que nous ayons un vote ce soir sur le fait de la mise en place ou non de ce comité.

M. Jean-Louis CANOVA

Robert, toi qui as suivi de près avec ta commission, penses-tu que nous puissions voter ou devons-nous rediscuter et retravailler ?

M. Robert FERNBACH

Je pense qu'effectivement l'assemblée devrait s'exprimer sur ce point.

M. Jean-Louis CANOVA

Une question de M. MALINGREAU.

M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC

Je crois qu'un compte rendu une fois par an est peu.

M. Robert FERNBACH

Il est clair que chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu, mais une fois par an, nous pouvons éditer une revue complète de façon à avoir l'historique de toutes les réunions passées et les sujets abordés. Mais il est certain que chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu, qui fera l'objet d'un rapport annuel présenté en assemblée générale, car je ne pense pas que tout le monde lise systématiquement tous les comptes rendus de toutes les commissions.

M. Michel MARIE, CEDRA

Il me semblait au départ, lors de la présentation de ce comité de liaison, que cela apparaissait comme une bonne idée. Effectivement, toutes les informations émanant de l'ANDRA sont incontournables. Pour avoir vécu un certain nombre des derniers conseils d'administration, je me rends compte qu'il est extrêmement difficile d'avoir des informations, d'autres l'ont dit avant moi.

Par contre, l'analyse de Jean-Marc FLEURY me paraît tout à fait judicieuse. Il y a des réunions de conseil d'administration régulièrement, l'ANDRA devrait être présente régulièrement et faire un point pendant un quart d'heure ou une demi-heure si cela est nécessaire. C'est le conseil d'administration qui devrait avoir les informations, quitte à préparer les questions avant. Mais un comité de liaison, c'est tout de même au conseil d'administration de savoir. Nous n'allons pas faire une strate supplémentaire. J'insiste lourdement sur la remarque de Jean-Marc FLEURY parce que nous sommes à l'origine de la question. Nous avons posé une malheureuse question concernant les acquisitions foncières de l'ANDRA ; je rappelle que la demande par écrit date du mois de septembre 2010. À ce jour, nous n'avons toujours pas la réponse de l'ANDRA sinon une réponse fragmentaire. Ensuite, le fait de regarder dans la presse est quand même scandaleux !

Je pense que, comité de liaison ou pas, cela ne change rien au problème. Nous avons des problèmes énormes avec l'ANDRA pour nous faire entendre et obtenir des réponses à nos questions. C'est là-dessus qu'il faut travailler. Nous pouvons mettre en place tout ce que nous voulons, cela ne résoudra pas le problème.

M. Jean-Louis CANOVA

Une autre question de M. DESCHAMPS.

M. Marc DESCHAMPS, personnalité qualifiée

Je voudrais donner mon avis par rapport à ce comité de liaison : je pense que nous ne pouvons pas aborder toutes les discussions de fond et notamment les points techniques en conseil d'administration. Nous sommes relativement nombreux en conseil d'administration. Je crois que quand nous voulons aborder, étudier un problème et aller au fond dans les détails techniques, il est bon de pouvoir travailler en commission relativement restreinte et y passer le temps nécessaire, ce qui n'est pas non plus le cas au niveau des conseils d'administration. Personnellement, je suis tout à fait favorable à ce qu'un tel comité de liaison soit mis sur pied et je suis prêt à y participer.

M. Jean-Louis CANOVA

D'autres interventions ou réflexions sur ce sujet ?

M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré

Simplement un petit mot vis-à-vis de la commission « Communication ». Nous étions tous d'accord à cette commission de créer ce comité et si elle le demande, je pense qu'il faut continuer et former ce comité de façon à avoir un rapport plus intéressant vis-à-vis de l'ANDRA.

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

Je crois que le comité de liaison n'a pas à se substituer au conseil d'administration. Néanmoins, il peut peut-être préparer dans les huit à quinze jours qui précèdent un conseil d'administration la liste des questions précisant le détail des attentes que nous avons à l'égard de l'ANDRA. Quand un conseil d'administration propose une question, l'ANDRA a toujours de bonnes raisons pour dire : « *Comme je ne connaissais pas la question à l'avance, je n'ai pas les éléments, donc je vous répondrai "peut-être" à la prochaine* ». De réunion en réunion, c'est reporté. Donc il faut que nos questions soient préparées et posées à l'avance. Ce n'est pas un lieu de discussion, c'est un lieu où sont posés vraiment les besoins d'information et les réponses doivent être apportées en conseil d'administration. C'est mon sentiment.

M. Jean-Louis CANOVA

D'autres réflexions ?

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

J'approuve ce que vient de dire Roland CORRIER. Si le comité sert à préparer les questions afin d'avoir les réponses en conseil d'administration, pourquoi pas. Mais si c'est pour prendre la place du conseil d'administration, il n'y a aucun intérêt. De toute façon, les réponses seront toujours les mêmes, ce seront des non-réponses. Je vous rappelle que si nous faisons partie du comité de pilotage et si, en plus, nous assistons aux réunions du conseil d'administration, nous doublons les réunions. Je vais être obligé de faire les deux pour être informé ? Je ne peux pas accepter cela. Par contre, je peux accepter la proposition de Roland.

M. Jean-Louis CANOVA

C'était ce que vous aviez décidé en commission « Communication » ?

M. Robert FERNBACH

Effectivement, au niveau de la commission, nous avons pensé proposer cette évolution de façon à mieux coller à la réalité et ne pas courir derrière l'information, mais pratiquement la vivre au fur et à mesure que les éléments existent. Il est clair qu'il y a un vide à combler, même si certains ne sont pas d'accord. Il n'est pas question de se substituer au travail du conseil d'administration, lequel assure aussi la préparation du bilan et du rapport d'activité. Si effectivement nous prenons l'aspect scientifique et la gestion de l'association, les conseils d'administration vont durer huit heures.

M. Jean-Louis CANOVA

D'autres réflexions ? S'il n'y en a plus, nous pouvons passer au vote. Qui a le droit de voter dans l'assemblée ?

↳ Vote concernant la création de ce comité.

Contre ? 2.

Abstention ? 3.

Pour ? Le restant des personnes présentes. La proposition est adoptée.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Puisque l'assemblée a décidé, il serait souhaitable que le comité se réunisse une première fois afin de voir si cela fonctionne. Si c'est le cas, nous continuerons. Si cela ne fonctionne pas, il faudra dénoncer qu'effectivement ces réunions de comité de liaison préalables au conseil d'administration ne servent à rien parce les réponses en conseil d'administration ne seront toujours pas arrivées. Je pense qu'au prochain conseil d'administration, nous devrions pouvoir vérifier si cela fonctionne. Mais ne tardons pas, lors de la première séance il faut vérifier !

M. Jean-Louis CANOVA

Bien sûr, ce n'est pas la peine de faire des réunions si cela ne fonctionne pas. Nous n'allons pas perdre de temps.

Nous allons passer maintenant au budget prévisionnel 2011. Monsieur le trésorier, si vous voulez bien présenter.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller Général de la Haute-Marne, trésorier adjoint

Au niveau des produits, ils seront inchangés. 142 500 € pour l'État, 47 500 € pour EDF, CEA et AREVA, plus l'excédent reporté de 2010 qui s'établit à 347 913,45 €. Le total des produits sera de 632 913,45 €.

Les dépenses prévues : au niveau des grandes lignes, services extérieurs en hausse de 30 % par rapport à l'année 2010, avec des frais d'études et de recherches passant entre autres de 90 000 € à 150 000 €.

Parmi les autres secteurs importants figurent les autres services extérieurs qui passeraient de 50 000 € à 77 000 €, soit une hausse de 50 %. Il s'agit là de la publication de *La Lettre du CLIS* puisqu'il est prévu d'augmenter les publications. Les frais de déplacements et de missions seraient en baisse et passeraient de 72 000 € à 44 500 €. Quant aux charges du personnel, elles évoluent très peu.

Nous avons mis en « charges exceptionnelles » une somme importante de 178 000 €, qui serviraient éventuellement à tout ce qui pourrait être proposé en termes d'études, voyages, ou autres.

M. Jean-Louis CANOVA

Avez-vous des questions sur ce budget prévisionnel et le programme d'activité ?
Non. Nous allons donc passer au vote.

↪ Vote concernant le programme d'activité proposé.

Contre ? 0

Abstention ? 1. Adopté.

↪ Vote concernant le budget prévisionnel.

Contre ? 0

Abstention ? 2. Adopté.

Maintenant, l'ordre du jour appelle le projet d'avis du CLIS sur le renouvellement de l'autorisation pour la poursuite des recherches dans le laboratoire de Bure. Je crois que c'est le travail de la commission « Communication ». Je vais laisser Robert FERNBACH présenter la motion, et nous discuterons après.

M. Robert FERNBACH

Avant de lire la motion, je voudrais préciser qu'elle a été présentée au dernier conseil d'administration. Il en est ressorti que nous souhaitons la voter en deux temps : dans un premier temps, il faut savoir effectivement si vous êtes d'accord avec le principe selon lequel le CLIS donne un avis favorable à la poursuite des recherches. Si le oui l'emporte, nous pouvons alors nous exprimer sur le texte lui-même puisque c'est ce qui a été décidé au dernier conseil d'administration. Certains membres du conseil ne souhaitent pas que le CLIS affirme clairement qu'il est favorable à cette poursuite. Par contre, il faut quand même que le CLIS donne un avis. Si l'avis est stérile, nous tournons en rond.

Je vais vous lire le projet d'avis que nous avons élaboré et présenté au conseil d'administration.

« Le Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire de Bure constate tout d'abord que les enquêtes publiques organisées dans le cadre de cette demande se sont déroulées dans l'indifférence générale, ce qui s'explique d'une part par la difficulté de consulter les dossiers volumineux et complexes et, d'autre part, par le décalage entre l'objet de la demande et les préoccupations du grand public qui s'interroge aujourd'hui sur le projet de stockage lui-même.

En tout état de cause, le CLIS donne un avis favorable à la poursuite des recherches dans le laboratoire afin de concevoir un centre de stockage réversible et profond, mais souhaite faire les propositions suivantes afin de favoriser l'accès à l'information pour le plus grand nombre et renforcer l'objectivité du processus.

- Élaboration par l'ANDRA d'un document synthétique et chronologique reprenant les recherches menées depuis la loi du 30 décembre 1991, montrant les résultats obtenus et ceux restant à obtenir en vue de la démonstration de la faisabilité d'un stockage. Le CLIS pourra être associé à la finalisation de ce document qui devra être disponible rapidement et actualisé régulièrement.

- Mise en œuvre dans le laboratoire d'une expérimentation à l'échelle 1 mettant en relation les différents paramètres étudiés pour l'instant séparément : émission de chaleur, émission de gaz, relâchements d'éléments, irradiation.

- Mise à disposition dans le laboratoire de niches dédiées à des expérimentations réalisées par des organismes extérieurs, indépendants de l'ANDRA.

- Prise en compte du caractère tendu du calendrier fixé par la loi du 28 juin 2006 et faculté, à un moment donné, de demander des délais supplémentaires pour la finalisation des recherches. »

M. Jean-Louis CANOVA

Je vais vous laisser la parole afin que vous puissiez commenter ce qui vient d'être lu. Ensuite, nous procéderons au vote en deux temps comme expliqué par Robert. Qui veut s'exprimer sur cette motion ? Mme ANDRIOT.

Mme Patricia ANDRIOT – Conseil Régional Champagne-Ardenne

Mes réactions sur cet avis sont de deux ordres : d'abord, je trouve une certaine incohérence à proposer un avis favorable. Il y a quelque chose qui m'interpelle : expliquer dans un avis que les enquêtes publiques sont organisées dans une indifférence générale est un constat. Cela s'explique par la consultation de dossiers volumineux, c'est un autre constat. Je trouve quand même que cela renvoie quelque part au rôle du CLIS et à l'accessibilité de l'information, avoir un souci d'information et de suivi... Il ne suffit pas qu'un comité existe. La question de l'accessibilité et comment rendre l'information accessible à la population est entière. Je trouve qu'être obligé de faire un tel constat dans un avis me pose problème.

Par ailleurs, donner un avis favorable en faisant un certain nombre de propositions, telle la proposition du deuxième alinéa sur la mise en œuvre dans le laboratoire d'une expérimentation qui met en relation différents paramètres, qui sont pour le moment étudiés séparément, m'interroge. Cela veut dire que nous donnons un avis favorable clairement pour poursuivre un centre de stockage réversible et profond, c'est-à-dire passer à la phase industrielle, alors même que n'a pas été étudiée la combinaison des facteurs, et nous savons que dans ce genre de situation cela compte énormément. Donc, pour toutes ces raisons, le Conseil Régional est plus que réservé sur cette position et cet avis proposé.

M. Jean-Louis CANOVA

D'abord, au niveau de l'enquête publique, c'est vrai que les dossiers étaient volumineux, mais nous ne pouvons pas forcément faire une enquête de cet acabit sans avoir une multitude de documents qui étaient accessibles à tout le

monde, et que certains membres du CLIS ont étudiés puisque des questions ont été remontées.

En ce qui concerne l'étude des interactions des paramètres dans le laboratoire, le but est d'étudier le tout, puisque pour l'instant chaque paramètre est étudié séparément. Les participants qui ont rédigé cette motion souhaiteraient que tous ces paramètres soient mis en relation de manière à voir comment cela bouge.

J'ai une demande un peu différente que je vais vous lire. Cette personne voudrait que nous rajoutions à cette motion : « ... *obtenir que la conception du CIGEO inclut une zone dédiée à l'expérimentation échelle 1, demandée récemment par le CLIS. Cette zone devrait pouvoir accueillir 10, 100 ou 1 000 tonnes de HAVL et indiquer pendant dix, vingt ou trente ans par des capteurs appropriés, les interactions des paramètres liés à la sûreté et qui sont actuellement étudiés séparément. Cette étude devrait constituer un préalable à l'autorisation de stocker.* »

Mme Patricia ANDRIOT – Conseil Régional Champagne-Ardenne

Vos réponses ne me convainquent pas vraiment, pour ne pas dire pas du tout.

Je suis quand même surprise qu'il y ait un avis favorable sans aucune réserve suite à l'étude commanditée par le CLIS lui-même, suite à l'étude qui est également parue et qui émane du Conseil Général du Développement Durable qui me semble clairement critique.

M. Jean-Louis CANOVA

C'est le laboratoire, madame, ce n'est pas la ZIRA.

Mme Patricia ANDRIOT – Conseil Régional Champagne-Ardenne

J'ai compris. Je suis d'accord mais ...

M. Jean-Louis CANOVA

Donc c'est totalement différent.

Mme Patricia ANDRIOT – Conseil Régional Champagne-Ardenne

Pas vraiment, non je ne crois pas.

M. Raymond ANDRIEN, Meuse Nature Environnement

Merci. Comment peut-on concevoir un centre de stockage réversible et profond alors que la CNE nous a bien dit que la sécurité dépendait de l'irréversibilité du stockage ? Le président du CLIS, M. CANOVA, et c'est aussi pour cela que j'ai voté pour le rapport moral, a précisé dans un numéro de *La Lettre du CLIS* qu'effectivement, un enfouissement serait sûr s'il était irréversible et là, on demande au laboratoire de rechercher encore... Je ne comprends plus. Il y a quelque chose qui ne convient plus.

M. Jean-Louis CANOVA

La véritable question est : « Est-ce que l'on stoppe toutes les recherches qui sont faites dans le laboratoire ? » Dans ce cas, il n'y a pas de solution. C'est évident ! Il ne faut pas qu'on mélange...

M. Raymond ANDRIEN, Meuse Nature Environnement

C'est vous-même qui le dites. Nous faisons des recherches aujourd'hui pour un stockage irréversible. Que l'on en reste là ! Que la question soit claire pour tout le monde !

Depuis le début, on nous balade avec ça ! Depuis le début, nous crions que c'est un leurre et c'est cette arme-là qui nous amène ici et nous sommes dans le CLIS pour dénoncer cela.

M. Jean-Louis CANOVA

M. DESCHAMPS.

M. Marc DESCHAMPS, personnalité qualifiée

Je voulais donner un avis concernant la rédaction du second alinéa de cette motion qui me gêne un petit peu. Quand on dit que l'on donne un avis favorable « à la poursuite des recherches dans le laboratoire afin de concevoir un centre de stockage réversible et profond ». Personnellement je ne crois pas que ce soit « afin de concevoir un centre de stockage », mais plutôt « afin de vérifier la faisabilité d'un centre de stockage réversible et profond dans des conditions respectueuses de l'environnement et des générations futures ». Dit de la sorte, cela passerait peut-être mieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la poursuite des travaux par rapport notamment à l'avis qui a été donné par l'IEER, j'ai étudié attentivement le rapport de l'IEER. Globalement, ce rapport met en évidence la bonne qualité générale des travaux fournis par l'ANDRA et, par ailleurs, il souligne un certain nombre de manques. Mais pour tous ces manques, ce qu'il souhaite, c'est précisément que des recherches puissent être continuées et amplifiées. Donc aller dans le sens d'une continuation des travaux de recherche, c'est aller dans le sens du vœu clairement formulé par le rapport de l'IEER que nous avons nous-mêmes demandé.

M. Bertrand PANCHER, Député de la Meuse

Sur la question de la réversibilité, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la loi est très précise sur le sujet. Elle oblige la réversibilité des déchets pendant un délai qui doit approcher une centaine d'années si mes souvenirs sont bons. Je n'ai pas voté la loi, je n'étais pas parlementaire. Je vous explique exactement ce que dit la loi. Que l'on s'interroge sur la compatibilité de tout cela avec des notions de sécurité, c'est normal de le faire ; ceci dit, la loi est claire sur ce sujet. J'attire votre attention sur le fait que cette question de la réversibilité est directement liée au débat public qui était engagé sur le plan national et c'est pratiquement d'ailleurs un des rares sujets pris en compte dans le cadre du débat public. Je n'ai pas à commenter cette loi, mais je voudrais quand même expliquer qu'il y a une loi et que jusqu'à présent, nous appliquons la loi à défaut d'en refaire une autre.

M. Jean-Louis CANOVA

Sur le fond, mon avis personnel, ce n'est pas une véritable réversibilité.

Je suis « fils de paysan » comme on dit. Quand je fais un trou pour enterrer, je laisse le trou ouvert le temps que j'enterre la chose. Une fois que la chose est dedans, je referme tout.

Je considère que la réversibilité dont on nous parle pour cent ou cent cinquante ans n'est pas une véritable réversibilité. À terme forcément, puisque c'est l'argile qui doit servir de coffre-fort si j'ai bien compris, cela doit être fermé. C'est mon avis, pas en tant que Président du CLIS, mais je pense qu'il y en a d'autres. C'est vrai que c'est la loi qui le prévoit.

Mme Marie-Françoise NAVELOT GAUDNIK, Maire de Nantois

Je voulais simplement dire et j'attendais le moment, que nous voilà repartis sur le débat de la réversibilité. Je voudrais dire simplement une chose : tout à l'heure, il y avait un nouvel organe pour peut-être mieux comprendre et mieux informer. Un certain nombre de gens ont peur que cela fasse doublon, que cela enlève les décisions de ceux qui sont pour ou contre. Je voudrais simplement dire que, même si j'ai vu dans le rapport qu'il y a des heures de bénévolat chiffrées, il y a eu un congrès qui s'est tenu à Reims, ce n'était pas loin. J'ai été stupéfaite du peu de personnes que je vois dans cette assistance, qui parlent de la réversibilité et de l'irréversibilité, et qui n'étaient pas présentes et qui donc ne sont pas allées à la source de l'information. C'était en anglais, c'était fastidieux. Je suis obligée de dire que je n'ai pas tout compris, mais au moins je pense qu'il y a, avant d'émettre systématiquement toujours des avis, peut-être à aller effectivement à la source quand on vous l'amène presque à la porte de chez vous. Cela m'a un peu choquée, notamment que parmi les membres de la commission « réversibilité », il y ait véritablement très peu de participants. Il y avait par contre beaucoup d'étrangers. Tout le monde se pose cette question. Visiblement, elle est en train véritablement d'être prise en compte. D'autres rendez-vous sur ce sujet ont été prévus. J'espère simplement que ceux qui se posent cette question, y compris ceux qui sont presque décisionnaires, y soient véritablement du début jusqu'à la fin et non pas pour faire une apparition d'une demi-heure.

M. Jean-Louis CANOVA

M. LHERITIER.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA

Le Président de la commission « Réversibilité » était bien à Reims avec quelques membres de cette commission et je suis même intervenu à la tribune. Ce n'était pas en anglais.

M. Michel MARIE, CEDRA

Quelques petites remarques, puis des questions à l'ANDRA.

Première remarque sur le paragraphe dont nous avons parlé : la proposition qui serait mise en œuvre, donc l'expérimentation à l'échelle 1 dans le fameux laboratoire. Il faut rappeler et le souligner lourdement : est-ce que des

expérimentations pendant dix, vingt ou trente ans, dont nous venons d'entendre parler, nous prédiront le futur sur cent ou cinq cents ans, etc. ?

Je le dis quand même, soyons sérieux et gardons les pieds sur terre. Moi aussi je suis fils de paysan donc je sais ce que cela veut dire.

Deuxième remarque : il est marqué aussi dans la motion, au moins en préambule, que cette enquête publique a laissé la population indifférente. Ne serait-ce pas le moment de se poser la question : cette ou ces populations, comment leur en tenir rigueur ? Leur donner une réunion publique, c'est bien gentil et vous l'avez répété, des dossiers épais, des horaires d'ouverture, etc. Nous avons l'impression d'avoir un certain nombre d'outils à disposition, nous n'allons pas parler du débat public qui a eu lieu il y a quelques années et les conclusions qui en ont été tirées et qui n'étaient pas du tout en relation avec ce qui avait été entendu, donc ces outils en question, il y a vraiment des choses à dire et ce n'est pas le tout de les mettre en place, il faut vraiment que la population ait des outils qui soient à son niveau et à sa portée et qu'elle participe vraiment. Il faut avoir la volonté de la faire participer.

Troisième remarque : nous sommes peut-être en train de voter une motion x ou y. L'État a quand même donné son avis sur la ZIRA il y a déjà quelques semaines ou mois. C'est validé. La poursuite des travaux sur Bure est validée.

M. Jean-Louis CANOVA

Oui, oui. Attendez M. MARIE, vous parlez de valider quoi ? Le laboratoire ou la ZIRA ?

M. Michel MARIE, CEDRA

Le laboratoire.

M. Jean-Louis CANOVA

Non. Il y a eu des conclusions de l'enquête publique mais ce n'est pas encore validé.

M. Michel MARIE, CEDRA

Quatrième remarque concernant la réversibilité. Quelqu'un vient de dire : « la loi oblige à la réversibilité », avec des termes extrêmement précis, cent ans au minimum, etc. Il faut quand même rappeler qu'il y a un nouveau rendez-vous

parlementaire d'ici quelques années et la loi qui va nous arriver sur les modalités de la réversibilité peut très bien invalider complètement ce qui a été voté par la loi de 2006. Nous pouvons très bien escamoter purement et simplement la notion de réversibilité comme quelqu'un vient de le dire, en 1991 nous avons déjà une loi qui obligeait à ce qu'il y ait des laboratoires. La loi 1991 a été balayée et personne ne s'en est ému. Ce qu'une loi fait, une autre loi peut très bien le défaire. Donc la notion de réversibilité aujourd'hui, ce n'est pas inscrit dans le marbre. Il est important de le dire.

M. Jean-Louis CANOVA

M. MARIE, pour cette histoire de réversibilité, je suis d'accord que cela fait l'objet d'une commission du CLIS, l'objet d'un autre débat. Mais la notion de réversibilité, dans l'avis, est entre parenthèses. C'est uniquement l'appellation du laboratoire laquelle est : « stockage profond et réversible ». C'est l'intitulé même du laboratoire. C'est de cela dont il s'agit, nous ne refaisons pas le débat sur la réversibilité. Il s'agit de savoir quel avis prendre sur la poursuite des études du laboratoire.

M. Michel MARIE, CEDRA

Il se trouve que mon problème personnel n'est pas du tout là. Il est simplement pour dire qu'il y a des lois et que de ces lois, nous en faisons ce que nous voulons. Nous ne l'avons pas forcément assez en tête, c'est pour cela que j'insiste quand même lourdement.

Je terminerai sur les questions à l'ANDRA. Je voudrais savoir si nous avons le rendu de la campagne sismique 3D qui a eu lieu il y a quelques mois. En un mot : oui ou non.

M. Jean-Louis CANOVA

Qui veut prendre la parole ? M. LEBON.

M. Patrick LEBON, directeur adjoint R&D de l'ANDRA

Sur la première question posée, nous sommes en plein dans l'interprétation des résultats, lesquels devraient être rendus à la fin du printemps.

M. Michel MARIE, CEDRA

Seconde question : est-ce qu'une technique x ou y ou la sismique 3D, permet de découvrir toutes les failles qui peuvent exister sur le terrain verticalement ou horizontalement ?

M. Patrick LEBON, directeur adjoint R&D de l'ANDRA

Je vais m'exprimer en géologue puisque c'est ma formation de départ. Si nous entendons par faille un grand accident, si nous voulons voir une faille, type les failles de la Marne, le fossé de Gondrecourt, les fossés de Poissons, de quoi voulez-vous parler ? Vous voulez parler d'une petite fracture qui fait 10 mètres de long, 10 mètres de haut ? Non. Tout moyen d'observation est adapté à un objet. L'objet que nous pouvons voir avec une sismique 3D est une faille qui peut faire à peu près 3 à 4 kilomètres de long et peut avoir un décrochement de l'ordre de deux mètres de hauteur. Si c'est la question posée, voilà la réponse précise.

En dessous, vous avez des petits accidents comme ceux vus dans le laboratoire souterrain qui sont des petites fractures d'environ 3 à 4 mètres de hauteur, sans doute une dizaine de mètres de longueur, qui n'ont pas de rejet et qui sont des fractures scellées par des dépôts, qui se sont produites très tôt dans le massif.

Ce ne sont pas des problèmes, ce sont des fractures qui restent à l'intérieur de la formation, qui sont toutes petites et qui n'ont pas de perméabilité puisque nous avons fait des mesures dans ces fractures et que nous avons montré qu'il n'y avait pas de perméabilité différente de celle de la formation.

M. Jean-Louis CANOVA

M. FLEURY.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

De précédents interlocuteurs ont répondu et ont pris mes arguments. Je voulais préciser ce qui a été dit par M. le Député : la réversibilité, c'est vrai, faisait partie d'une demande du débat public mais pas du tout en profondeur. Dans le débat public, la réversibilité apparaissait pour un stockage en surface. C'est ce que demandait le débat public et surtout pas une réversibilité sur la profondeur. Il ne faut pas tout mélanger. La réversibilité n'existe pas en profondeur, autant elle est concevable sur un stockage en surface. C'est ce qui était demandé aux termes

du débat public et ce n'est pas ce qui a été voté par les députés. Les députés ont voté un stockage profond et réversible. Nous savons tous que cela est impossible. Par contre ce qui avait été demandé, par les citoyens et l'ensemble de ceux qui ont participé au débat public, c'était un stockage réellement réversible et un stockage en surface. C'est dans ce sens bien sûr que la réversibilité a été demandée et pas pour un stockage profond, c'est ce que je voulais préciser.

M. Jean-Louis CANOVA

M. LHUILLIER.

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller Général, Maire d'Abainville

Trois points, d'une part, sur la pertinence de l'avis donné maintenant. L'enquête publique est terminée. Les collectivités avaient un mois, si je me souviens bien, après la fin de l'enquête publique pour remettre leurs conclusions. Un avis donné aujourd'hui sera-t-il pris en compte ?

M. Jean-Louis CANOVA

Nous avons trois mois pour donner un avis.

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller Général, Maire d'Abainville

Trois mois, donc nous sommes encore dans les délais.

M. Jean-Louis CANOVA

Si nous votons ce soir.

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller Général, Maire d'Abainville

Ensuite, sur la formulation du deuxième alinéa « *En tout état de cause, le CLIS donne un avis favorable* ». La formulation utilisée correspond à un avis favorable quasiment sans réserve à un centre de stockage réversible et profond. Je souhaiterais une rédaction qui pourrait se rapprocher de ce que donnait M. DESCHAMPS par exemple, en insistant sur les notions de sûreté. La fin de l'alinéa « *renforcer l'objectivité du processus* », je ne comprends pas ce que cela veut dire, je ne vois pas ce que cela nous apporte. Je souhaiterais une formulation qui insiste sur les notions de sûreté.

Enfin, troisième point concernant le dernier alinéa « *la prise en compte du caractère tendu du calendrier* » la formulation n'est pas assez ferme. Le calendrier fixé par la loi de 2006 est de plus en plus reconnu comme intenable. L'échéance de 2015 est fixée, mais il ne faut pas qu'en 2015 une décision, que je pourrais qualifier d'irréversible, avec une définition de la réversibilité, soit donnée sans que nous ayons les réponses à toutes les questions posées et évoquées pratiquement dans chaque débat. Donc un dernier alinéa où je souhaite une expression beaucoup plus ferme par rapport au calendrier tendu.

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

En complément de ce qu'évoque Daniel LHUILLIER, je voudrais souligner, et je pense que cela nous permettrait de partager la problématique, l'incohérence des délais et des dates. Je m'explique : la demande de prolongation des travaux emmènerait donc un rendu en 2030.

Deuxième remarque en parallèle : débat public en 2013, décision entre gouvernement et parlement 2015, début des travaux 2015. Le premier colis serait stocké en 2025, c'est-à-dire cinq ans avant que nous n'ayons le rendu, si toutefois il est de qualité et s'il ne pose pas d'autres questions, cinq ans avant cette échéance de 2030 que j'évoquais juste avant. Comment peut-on imaginer que nous puissions engager des travaux définitifs ? C'est bien du définitif dont il s'agit, les travaux, creusements et ainsi de suite en 2015. Premier colis en 2025. C'est seulement cinq ans après que le premier colis aurait été stocké que nous aurions le rendu qui nous laisse encore beaucoup de questionnements. Il y a une incohérence dans les délais et les dates. Je crois que nous ne pouvons pas passer à côté de cette question.

M. Jean-Louis CANOVA

J'ai vu les personnes de l'ANDRA opiner de la tête. Si vous voulez donner une réponse ou une explication complémentaire ?

M. Patrick LEBON, directeur adjoint R&D de l'ANDRA

Nous travaillons sur la recherche et le développement d'un produit industriel qui pourrait durer une centaine d'années minimum. N'importe quel produit industriel veut évoluer avec la recherche, avec les innovations. Il n'est pas du tout question de rendre en 2030 des résultats pour la demande d'autorisation de création du

stockage. Ce que nous avons demandé, c'est d'avoir un outil pérenne de recherche. Ce que nous devons donner pour la demande d'autorisation de création, nous le donnerons en 2015. Au-delà de 2015, nous ferons de la recherche innovation comme dans toute industrie. Le laboratoire souterrain, c'est l'outil spécifique qui n'existe nulle part. Si on nous l'enlève en 2015, comment ferons-nous de la recherche et du développement ?

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

Pardonnez-moi, mais c'est exactement l'inverse de ce que j'ai dit. C'est bien l'objectif de ce laboratoire et de la demande de prolongation ; en 2030, il y aurait un certain nombre de réponses pour vérifier que le stockage souterrain pourrait être une solution avec des garanties. Et c'est en 2025 que le premier colis aurait été stocké. Donc c'est un stockage prématuré par rapport aux études. J'entends bien que le laboratoire puisse être un lieu de travail, un lieu de recherche permanent... Ou alors cela veut dire que, dès aujourd'hui, nous avons terminé les recherches puisque nous sommes capables en 2015 de prendre une décision et en 2025 de faire le premier stockage. Expliquez-moi ?

M. Patrick LEBON, directeur adjoint R&D de l'ANDRA

Je me suis mal expliqué, alors je recommence. Nous sommes en train de mener des recherches en vue de la demande d'autorisation de création du stockage. Ces recherches vont nous emmener jusqu'à 2015. Le législateur, en 2007, a considéré qu'il nous donnait une autorisation supplémentaire jusqu'en 2011 pour le laboratoire souterrain. Or, ce laboratoire souterrain devait vivre jusqu'en 2015. Donc nous avons redemandé une autorisation entre 2011 et 2015. Nous préférons avoir un outil qui continue de nous servir pour faire des innovations après, une fois que le stockage commencera à être construit. Nous n'allons pas construire tout le stockage. Nous allons construire une première tranche, puis après d'autres tranches au fur et à mesure que nous allons avancer. Cela représente des travaux colossaux et cela prendra beaucoup de temps pour creuser. Certains déchets ne vont pas arriver tout de suite. Par exemple, les déchets vitrifiés ne vont arriver qu'en 2045. Nous avons donc encore du temps devant nous. Je crois qu'il ne faut pas décorrélérer les choses. La demande d'autorisation de construction est une chose, la construction en elle-même est une autre chose.

M. Jean-Louis CANOVA

Monsieur le député.

M. Bertrand PANCHER, Député de la Meuse

Une réponse et une suggestion. La réponse concernant le stockage réversible ou pas, je ne sais pas si vous avez déjà pris l'initiative d'inviter l'ancien président de la commission particulière du débat public. Il serait peut-être intéressant de le faire de façon à ce qu'il vous dise lui-même quelles ont été les conclusions...

J'ai une suggestion que je voudrais faire peut-être au bureau ou au conseil d'administration. Est-ce qu'il y a déjà eu une charte constitutive entre les différents membres du CLIS, d'une part, et entre le CLIS et l'ANDRA, d'autre part ? Il y a une question qui me taraude à force d'assister aux assemblées générales du CLIS. Je pense qu'il serait quand même utile de se poser la question de savoir ce qui nous réunit : est-ce nos interrogations, ce qui me semble être le cas sur ce stockage et les conditions de ce stockage, ou est-ce une juxtaposition de nos oppositions quoi qu'il arrive ou de nos acceptations quoi qu'il arrive, ce qui n'est pas pareil ? Si c'est une juxtaposition d'oppositions ou d'adhésions, ce n'est pas la peine de se payer des tas d'études ni d'organiser des réunions puisque nous savons très bien ce que cela va donner. Si par contre, ce qui me semble être quand même à l'origine du CLIS, nous sommes là pour poser des interrogations et répondre à celles-ci, c'est quand même utile de le savoir. Je pense que cela pourrait être traité par une charte, quitte à ce que ceux qui ne sont pas d'accord avec la charte, l'indiquent en disant : « Nous ne sommes pas d'accord sur la charte parce que quoi qu'il arrive, nous nous opposerons jusqu'à la fin quels que soit le résultat des études ; ou quoi qu'il arrive, nous serons favorables quel que soit le résultat des études ».

Ensuite, une charte entre le CLIS et l'ANDRA de façon à définir les conditions de réponse aux questions posées. Je comprends très bien qu'à partir du moment où nous posons des questions, eh bien on sache sous quelle forme répondre et cela donnerait d'ailleurs la possibilité et l'intérêt de voir comment matérialiser ces questions et ces réponses, et dans quel délai nous attendons les réponses à ces questions. Si nous nous engageons dans une charte entre les différents membres du CLIS et entre le CLIS et l'ANDRA, peut-être pourrions-nous avancer de façon un peu plus apaisée. En tout cas, j'observe quand même que beaucoup

d'organismes d'expertise, il y en a beaucoup sur le plan national, se fondent sur la base de chartes.

M. Jean-Louis CANOVA

Monsieur le Député, je crois que quelque part le CLIS joue son rôle. Nous essayons d'avoir l'information mais nous ne parvenons pas toujours à l'avoir. Nous sommes là aussi pour discuter et donner notre avis. Dans le CLIS, nous ne pouvons pas avoir un consensus général. Certains sont pour, d'autres contre, d'autres réfléchissent encore. Notre rôle d'abord est de prendre l'information de l'ANDRA et ensuite de la diffuser, de suivre et de faire l'information. Si j'ai bien compris, ce sont les statuts du CLIS.

À côté de cela, je pense que les débats que nous avons en assemblée générale ou même au conseil d'administration sont très enrichissants pour les uns comme pour les autres. Bien sûr, nous avons chacun notre position et opinion sur la question. Je crois que nous arrivons à partager ensemble et à évoluer dans notre réflexion.

Une charte, nous en avons parlé tout à l'heure. Tu n'étais pas là, mais c'est un peu ce que l'on veut faire avec l'information entre le Clis et l'ANDRA, plus ou moins. Mais je pense que nous avons un débat à l'intérieur du CLIS très intéressant et très enrichissant.

M. Robert FERNBACH

Je crains que si, effectivement vous parlez de charte, ce soit un engagement individuel de chacun des membres du CLIS. Ce qui veut dire qu'à chaque élection, dès que nous changeons les membres du CLIS, nous recommençons les chartes. Je pense que notre fonctionnement est déjà assez lourd comme cela. Nous avons déjà pas mal de soucis à parler d'une seule voix, ne serait-ce qu'à donner un avis, si en plus on définit des chartes... Comment sanctionner la personne qui ne respecte pas la charte ? Ou tout simplement, quand je vois les présences aujourd'hui, nous avons eu toutes les peines du monde à avoir un quorum, donc il est clair que là aussi c'est un peu désolant. Donc cela prouve bien que les 90 membres du CLIS n'y trouvent pas le même intérêt. Si en plus, nous sommes liés avec une charte qui est remise en cause à chaque nouvelle élection dès que nous avons un nouveau membre du CLIS, cela me paraît lourd.

Ce que l'on attend du CLIS, c'est que simplement nous maintenions un niveau d'information relativement précis par rapport à l'avancée des travaux de l'ANDRA et que nous fassions remonter aussi, de par la base, le questionnement des populations. Nous sommes en plein dans notre rôle à moins que je ne me trompe.

M. Gilles ROGE

Je pense que le laboratoire de Bure a mal travaillé puisque l'une des tâches essentielles du laboratoire était de sélectionner une ZIRA d'après des critères scientifiques. Or, dans ce domaine, le rapport de l'IEER est très critique concernant la sélection de la ZIRA. Je vais vous lire ce qui est écrit page 12 : « *une ZIRA de 30 km² a été sélectionnée ...* ».

M. Jean-Louis CANOVA

Ne nous relisez pas le rapport monsieur, nous le connaissons. Allez au fait !

M. Gilles ROGE

Ils disent que le choix de la ZIRA a été fait selon des considérations socio-économiques et que dans ces conditions, l'IEER ne peut pas se prononcer et émettre un point de vue géologique sur la pertinence de la ZIRA. C'est très grave parce que le laboratoire de Bure fonctionne déjà depuis une dizaine d'années et nous sommes toujours au point zéro. Nous sommes déjà au début de l'année 2011, concernant la pertinence géologique de la ZIRA. En plus, à la page 14, le rapport nous dit qu'il y a un manque d'homogénéité de la roche hôte, c'est-à-dire de l'argilite de la ZIRA et que l'ANDRA n'en a pas suffisamment tenu compte dans ses études. Et le responsable de l'ANDRA, M. LEBON, nous a dit que c'est seulement à la fin du printemps, c'est-à-dire vers le 20 juin, que nous aurons les résultats de la sismique 3D. En plus, il nous a expliqué les limites de la sismique 3D. Il faudrait faire aussi des travaux complémentaires pour sonder géologiquement, je pense à des forages déviés, etc. Donc, nous sommes complètement dans le flou par rapport à un problème très important de sélection d'une ZIRA. Nous sommes déjà au mois d'avril 2011. Compte tenu de ce mauvais travail de l'ANDRA, le CLIS doit reporter sa réponse et attendre que des experts indépendants puissent se prononcer par rapport aux éléments géologiques que lui aura fournis l'ANDRA.

M. Jean-Louis CANOVA

Nous avons un avis à donner. Ce n'est pas du tout sur la ZIRA mais sur la poursuite des travaux du laboratoire. Il ne faut pas tout mélanger. D'autres réflexions.

Mme Camille SAÏSSET, journaliste

Je ne sais pas si je suis autorisée à prendre la parole. Je vous en remercie.

Cela fait un certain temps que je travaille sur le sujet. J'avais juste envie de vous dire que suite à la précédente assemblée générale à laquelle j'étais présente, et qui avait pour objet la présentation du rapport de l'IEER, effectivement je m'attendais, ce soir, à ce qu'il y ait un avis qui soit pris sur la ZIRA, à moins que j'aie mal compris les choses. Il me semblait que ce rapport avait été commandé pour que le CLIS puisse donner à l'État un avis sur la ZIRA.

M. Jean-Louis CANOVA

C'est exact, mais il faut que nous y travaillions avant. Nous sommes peut-être un peu courts. Il nous faut retravailler dessus pour pouvoir après faire une assemblée générale pour en discuter entre nous et remonter à l'État. Vous êtes un petit peu en avance, nous n'allons pas aussi vite.

Mme Camille SAÏSSET, journaliste

Je me sens au contraire bien en retard.

M. Jean-Louis CANOVA

Nous n'allons pas aussi vite, madame, que vous le souhaiteriez. Il faut que nous travaillions dessus avant...

Mme Camille SAÏSSET, journaliste

Permettez-moi de finir mon propos : certains membres du CLIS ont pu aller, et je me permets de le dire devant cette assemblée, au colloque scientifique sur l'argile à Nantes. L'ANDRA m'a refusé l'entrée. J'ai pu avoir accès effectivement à un abstract, tout en anglais, madame, cette fois-ci, des actes de ce colloque. En tant que journaliste, je n'ai pas pu y rentrer. Vous dites que j'avance beaucoup plus vite, je ne le crois pas du tout.

M. Jean-Louis CANOVA

Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que c'est nous qui n'avancions pas aussi vite.

Mme Camille SAÏSSET, journaliste

Je ne suis pas sûre parce que je suis par ailleurs également membre d'une commission particulière des débats publics actuellement. Quand je regarde cette motion, c'est juste une remarque parce que je trouve qu'il y a eu des moments formidables où nous avons vraiment l'impression qu'effectivement le débat public avait commencé. Quand je regarde cet avis, qui est effectivement en lien avec cette enquête publique sur la conduite du laboratoire comme vous le dites, vous êtes encore dans les temps pour le prendre. Déjà par rapport à cela, je me pose une question : cet avis, comme les avis demandés aux différentes collectivités locales, à quoi sert-il ? C'est ma question.

Je finis juste pour vous dire qu'effectivement, vous êtes en avance parce que quand je regarde cette motion, je ne parle pas d'alinéa, mais de quatrième paragraphe, nous sommes déjà dans le débat public. Je me demande si le CLIS est en train d'aider l'ANDRA à préparer le débat public et son dossier de maître d'ouvrage ? C'est ma réflexion que je me permets de vous confier. Je me pose la question de ces avis. Je demande au CLIS. Cela m'intéresse puisqu'il n'y a pas de conférence de presse. Nous sommes seulement deux ou trois. Donc je me permets de la poser devant tout le monde. Merci.

M. Jean-Louis CANOVA

D'autres interventions ? M. FLEURY sur le sujet.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Un mot pour revenir justement sur le vote comme l'a dit Robert FERNBACH qui aura lieu en deux temps. Le premier temps est de savoir si nous sommes favorables ou pas à la poursuite des travaux. Je voudrais simplement rappeler qu'il me semble que là où nous serons le plus efficaces, c'est en disant non aux travaux et dans ce cas, je peux vous garantir que toutes nos remarques seront prises en compte. Par contre si nous disons « oui mais », ne sera retenu que le « oui » et le « mais » sera passé en perte et profit comme l'argent que nous doit l'État. C'est la même chose. Donc je voulais attirer votre attention et rappeler qu'à mon avis le premier vote est le plus important. Ensuite, si nous acceptons la

poursuite des travaux, les réserves que nous pourrions émettre pour moi sont accessoires. Je vous rappelle aussi, et je le redis encore une fois comme je l'ai déjà dit souvent ici, je pense que si une seule recherche est faite, ce n'est pas sur le sous-sol, mais sur notre capacité à nous, à vous, à moi, d'accepter ou pas un enfouissement de déchets sur notre terre. C'est tout ce qui est recherché.

M. Jean-Louis CANOVA

Encore une intervention puis après nous passerons au vote.

M. Michel FRAICHE

Il y a beaucoup de discussions qui perdurent depuis longtemps, mais je pense comme beaucoup de monde, que les dés sont déjà jetés. En matière d'irréversibilité, le dépôt de déchets radioactifs sera irréversible. L'État a commencé par appâter la population et les élus en leur attribuant des subventions pour réparer ceci ou cela. Le département a les fonds du GIP, ce qui lui ferme définitivement la bouche. Je suis sûr que ces fonds vont tarir petit à petit, j'en veux pour preuve votre crédit de l'État de 2007 qui n'est pas recouvert et qui ne le sera jamais. Les fonds du GIP vont baisser petit à petit puis disparaîtront. Il ne nous restera que le dépôt de déchets radioactifs qui, lui, sera irréversible parce que ce n'est pas possible de faire autrement. Je le répète : les dés sont jetés.

Je voudrais dire aussi que dans votre titre « Comité d'information et de suivi », si l'ANDRA ne répond pas à votre question, comment pouvez-vous suivre les travaux ?

M. Jean-Louis CANOVA

Nous posons des questions à l'ANDRA, ils nous répondent assez souvent quand même, mais parfois c'est un petit peu long. Je vous propose de passer au vote si vous le souhaitez.

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

Je propose un amendement sur la problématique des échéances trop serrées, à mon avis, tel que je l'ai exprimé. Est-ce que l'assemblée souhaite retenir cet amendement quant aux échéances ? Auquel cas, est-ce que cela s'ajoute à la proposition ?

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller Général, Maire d'Abainville

De même le deuxième paragraphe « le CLIS donne un avis favorable ». M. DESCHAMPS a fait une proposition à laquelle j'adhère. C'est aussi pour moi un préalable.

M. Jean-Louis CANOVA

Nous allons vous donner une nouvelle mouture.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS

Je vais lire le premier paragraphe malgré tout, tout en indiquant qu'il y a un grand point d'interrogation à côté :

« Le CLIS constate tout d'abord que les enquêtes publiques, organisées dans le cadre de cette demande, se sont déroulées dans l'indifférence générale, ce qui s'explique, d'une part, par la difficulté de consulter des dossiers volumineux et complexes et, d'autre part, par le décalage entre l'objet de la demande et les préoccupations du grand public qui s'interroge aujourd'hui sur le projet de stockage lui-même. »

Le deuxième paragraphe serait modifié ainsi :

« En tout état de cause, le CLIS donne un avis favorable à la poursuite des recherches dans le laboratoire afin que soit vérifiée la faisabilité d'un centre de stockage dans des conditions respectueuses de l'environnement et des populations à long terme. Le CLIS souhaite faire les propositions suivantes afin de favoriser l'accès à l'information pour le plus grand nombre et de renforcer l'objectivité du processus. »

Donc le paragraphe sur l'élaboration d'un document synthétique reste inchangé. Le paragraphe sur la mise en œuvre d'une expérimentation à l'échelle 1 est inchangé. Le paragraphe sur la mise à disposition de niches dédiées est inchangé. Le paragraphe sur le calendrier, que M. DESCHAMPS n'a pas changé, pourrait être légèrement modifié pour tenir compte des échéances. Un dernier paragraphe est ajouté par M. DESCHAMPS suite aux discussions.

M. Marc DESCHAMPS, personnalité qualifiée

Je pense qu'il y aurait un dernier souhait à ajouter à la fin de ces quatre alinéas qui est : « ... que dans le même temps les investigations dans les autres voies de

recherche soient poursuivies... » parce que nous avons singulièrement l'impression qu'il n'y a plus que cette voie de recherche de l'enfouissement géologique profond qui est poursuivie. Il faut vraiment poursuivre dans les autres domaines, dans les autres voies de recherche.

M. Jean COUDRY, CFE CGC

Les autres voies de recherche ne sont pas du ressort de l'ANDRA mais du ressort du CEA.

M. Jean-Louis CANOVA

Pas le conditionnement !

M. Jean COUDRY, CFE CGC

Cela n'a pas de lien direct avec la poursuite des travaux de recherche au sein de Bure.

M. Jean-Louis CANOVA

Roland CORRIER, une proposition ?

M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse

Je reprends ce qu'évoquait à l'instant M. COUDRY, c'est quand même le traitement des déchets. C'est une des voies de recherche, les deux autres voies ne peuvent pas être négligées ou alors, dans ce cas, nous faisons fi de tout ce qui a été dit depuis 1991. Je referme la parenthèse sur ce point.

Je voudrais donc qu'il puisse être souligné l'incohérence entre les recherches qui pourraient être continuées pendant vingt ans et dont le rendu ne serait connu qu'en 2030, alors que le débat public aura lieu en 2013, que la décision s'ensuivrait, que le début des travaux est prévu pour 2015 et que le premier colis pourrait être stocké en 2025, c'est-à-dire cinq ans avant le rendu des recherches dans le laboratoire, même si M. LEBON ne partage pas ce que j'exprimais. L'incohérence des dates et la précipitation.

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller Général, Maire d'Abainville

Sans se focaliser sur 2030, 2015 nous prenons acte puisque c'est la loi de 2006 mais en 2015, qu'il n'y ait pas de décision irrémédiable qui soit prise et que l'on

attende que les réponses aux questions fondamentales qui ont été posées à la fois par la CNE ou par le rapport de l'IEER soient connues.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS

Il faudrait tenir compte des nombreuses incertitudes exprimées tant dans les rapports de la CNE que dans le rapport remis par l'IEER au CLIS pour établir un nouveau calendrier. La décision ne sera pas pour 2015, ils vont vous dire « nous la prendrons en 2016 », c'est dangereux comme rédaction.

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller Général, Maire d'Abainville

2015, sur le fond, ce n'est pas la date, c'est l'échéance prévue par la loi.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS

Non, c'est une échéance prévue pour une discussion du Parlement sur les conditions de réversibilité. Ce n'est pas du tout l'autorisation de stockage qui serait donnée par décret et qui ne serait, de toute manière, pas donnée en 2015 puisqu'il y a tout un temps d'instruction, d'enquêtes, etc.

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller Général, Maire d'Abainville

Nous sommes bien d'accord mais si en 2015, le parlement définit de façon très restrictive et contraignante la réversibilité, c'est terminé, il n'y a plus de débat. Quand je dis : « pas de décision irrémédiable en 2015 », c'est-à-dire qu'en 2015, nous demandons que le parlement ne fixe pas de façon restrictive et contraignante la réversibilité.

M. Jean-Louis CANOVA

C'est assez compliqué. Je vous propose de voter déjà sur l'acceptation ou non en sachant qu'il va y avoir les réflexions de ceux qui veulent mettre des avis complémentaires. Je vous propose de voter déjà sur la continuité ou pas et derrière, nous rédigerons des avis complémentaires que nous enverrons à une autre date. Êtes-vous d'accord sur le principe ?

Nous allons voter parce que nous ne nous en sortirons jamais sur le fait de donner un avis favorable ou non sur l'autorisation de poursuite des travaux du laboratoire.

Ensuite nous rédigerons les réserves ou recommandations que nous enverrons après, parce sinon il faut refaire une rédaction complète et nous ne tomberons jamais d'accord. M. FLEURY, dernière tentative !

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Ce n'est pas une tentative mais par rapport à ce que vous dites. Effectivement, le vote qui est facile ce soir, c'est le vote pour ou contre la poursuite. Je suis d'accord. Par contre, pour ajouter des alinéas et faire plaisir aux uns et aux autres, je veux bien, mais à ce moment-là c'est voté à la prochaine assemblée générale parce qu'il faudra bien le voter quand même. Je pense que nous n'allons pas voter sur quelque chose qui n'existe pas.

M. Jean-Louis CANOVA

Non mais justement, je ne voulais pas le faire voter, je voulais que nous en discussions. Nous faisons comme cela si tout le monde est d'accord. Est-ce que je fais voter à bulletin secret ou à main levée ?

↳ Vote concernant l'avis favorable à la poursuite du laboratoire.

Contre ? 9.

Abstention ? 3

Pour ? 38. L'avis favorable est adopté.

Je crois que l'ordre du jour est terminé, mais Robert a quelque chose à vous dire.

M. Robert FERNBACH

Dans le cadre des activités de 2011, nous avons pensé rafraîchir notre façon de communiquer. Nous avons pensé à organiser, dans la suite du rapport IEER, un voyage de presse sur deux jours. Première journée la presse nationale, deuxième journée la presse régionale, avec une visite du laboratoire, une rencontre avec les membres du CLIS, et y associer à Paris la présentation au Haut Comité sur la transparence, éventuellement la CNE ou l'Office parlementaire avec l'IEER, le rapport et les conclusions sur le choix de la ZIRA pour présenter l'action et le travail du CLIS. Deux à trois journées entre Paris et Bure, au niveau presse nationale, presse régionale et une présentation à l'Office parlementaire ou au Comité sur la transparence, en présence de M. MAKHIJANI pour la partie IEER,

sachant que la prochaine lettre du CLIS portera essentiellement sur le rapport IEER.

M. Jean-Louis CANOVA

Avez-vous une réflexion à ce sujet ?

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Deux choses, pour dire déjà que je suis d'accord avec ce qui vient d'être proposé. Je proposerai que la synthèse du rapport de l'IEER soit jointe à la prochaine lettre du CLIS tout simplement, en complément puisque nous avons une synthèse qui est pour moi correcte et qui reflète bien le rapport. Cela ne coûterait pas beaucoup plus cher de la joindre à la diffusion de la prochaine lettre. Ce peut être une bonne chose.

Une seule remarque sur la synthèse : au tout début, les critères de choix de la ZIRA par l'ANDRA sont : 5) une épaisseur réduite des couches karstiques traversées pour établir les liaisons jour/fond (puits ou descenderie). Dessous, ces critères sont considérés comme pertinents par l'IEER. Le puits, je suis d'accord. La descenderie, l'IEER a dit qu'il n'avait pas pu l'appréhender. De leur point de vue, cela posait beaucoup de problèmes. Je pense qu'il faut tout simplement retirer ce qu'il y a entre parenthèses. À mon avis, cela n'a pas de sens avec la suite. En tout cas, c'est une contre-vérité par rapport à ce qu'a dit l'IEER, car la descenderie pose un vrai problème pour eux de sûreté.

M. Jean-Louis CANOVA

Si plus personne ne demande à prendre la parole, je vous invite pour cette assemblée générale statutaire, comme il est fait d'habitude, au pot de l'amitié. Merci à tous. Pardon, encore un intervenant.

Intervenant

Je suis à ma première visite chez vous. J'étais très intéressé. Je connais quelques personnes. J'aurais une petite remarque à vous faire qui est un peu en dehors du sujet : je trouve qu'il y a beaucoup de gens d'âge qui se permettent de parler de l'année 2030, mais ils ne seront plus là. Je demande au Conseil de bien vouloir prendre des dispositions pour faire venir de la jeunesse. Je vous remercie.

M. Jean-Louis CANOVA

Même ceux qui vont naître demain ne seront plus là dans 150 ans à mon avis.
Merci en tout cas. Nous pouvons encore discuter autour de la table si vous le souhaitez.



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 – FAX. 03 29 78 36 33 - www.clis-bure.com